



# APPEL À PROJET 2026-2027

# RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle  
de la Communauté de Communes Mad & Moselle





Château de Jaulny (54)

## PRÉAMBULE

En décembre 2025, la Communauté de Communes Mad & Moselle s'est engagée dans un **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)** aux côtés de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le Parc naturel régional de Lorraine et la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle, avec pour objectif de **favoriser l'accès à la culture pour tous, tout au long de la vie.**

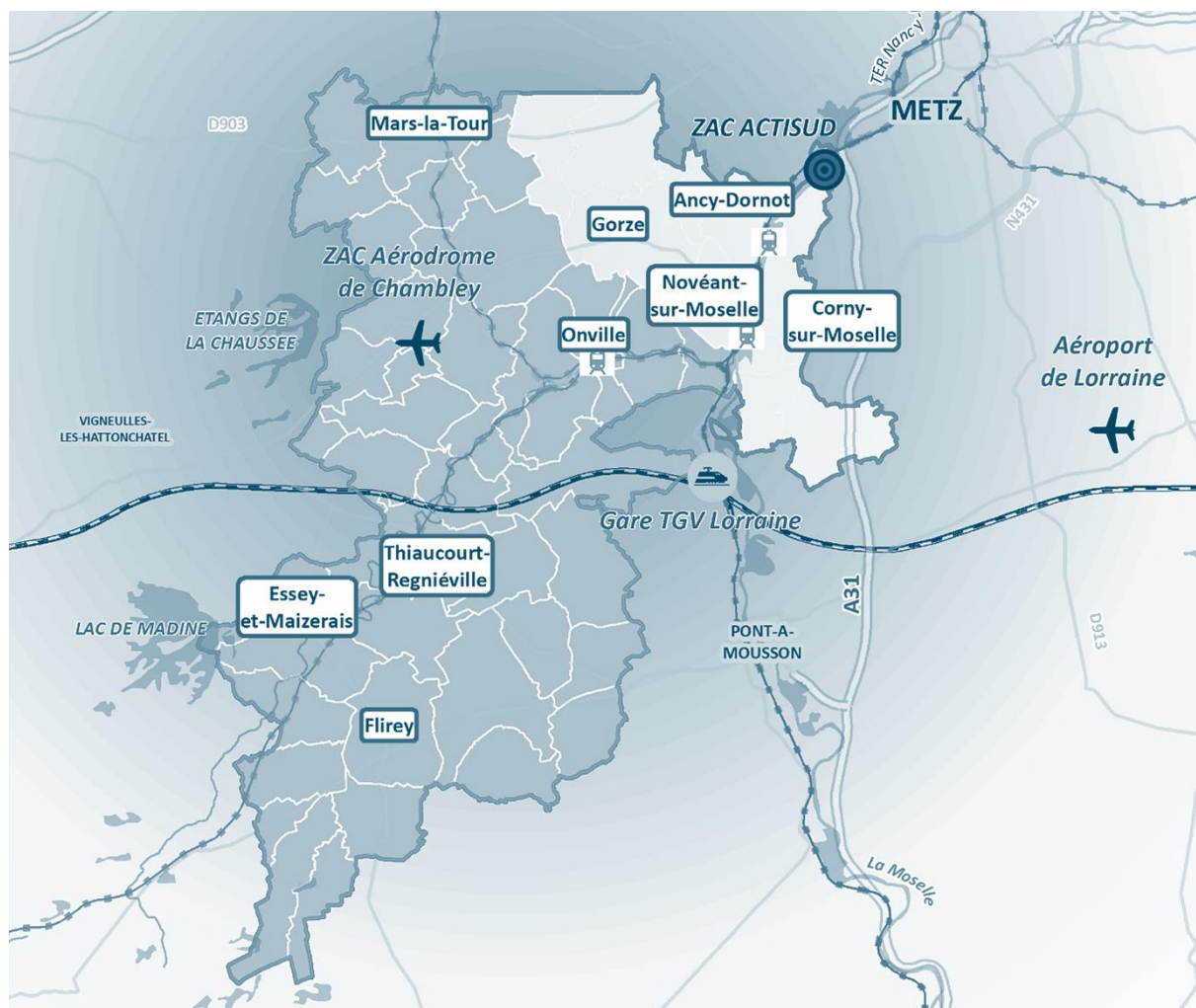
En ce sens, le **CTEAC Mad & Moselle** repose sur les objectifs suivants :

- favoriser le développement du secteur culturel pour sa capacité à générer une économie, entre autres par l'emploi, à encourager l'innovation et le dialogue à travers les représentations du monde qu'il crée, fabrique et partage et à susciter des relations entre habitants et artistes plus contributives de part et d'autre,
- encourager le maillage territorial et l'attractivité du territoire par la présence d'artistes professionnels, afin que la culture soit un espace d'initiatives et d'échanges quel que soit le lieu de vie,
- permettre l'accès à des formes diversifiées d'art et de culture, pour tous les publics, à l'appui de parcours spécifiquement élaborés pour les publics éloignés des offres éducatives et culturelles,
- développer, à l'appui des ressources artistiques et culturelles professionnelles, des politiques éducatives exigeantes et pérennes, à destination des jeunes et notamment des collégiens, en tenant compte des enjeux de parité et d'écologie.

**Le présent appel à projets concerne une résidence de territoire  
dans le cadre de l'année scolaire 2026-2027  
du CTEAC Mad & Moselle.**

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Mad & Moselle est une intercommunalité majoritairement rurale située au cœur de la Meurthe-et-Moselle et à l'extrême ouest de la Moselle. Située dans le Parc naturel régional de Lorraine, Mad & Moselle se distingue par son implantation sur deux départements, regroupant 40 communes en Meurthe-et-Moselle et 7 communes en Moselle.



### Chiffres clés



47 COMMUNES



457,20 KM<sup>2</sup>



19 491  
HABITANTS



10 LIGNES  
DE BUS



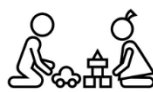
5000 EMPLOIS  
SUR LE  
TERRITOIRE



9 BIBLIOTHÈQUES  
& MÉDIATHÈQUES



18 ÉCOLES  
1 COLLÈGE



14 SITES  
PÉRISCOLAIRES



2 CRÈCHES ET  
1 RELAIS PETITE  
ENFANCE



4 EHPAD

## CONTEXTE HISTORIQUE

### Antiquité

Le territoire de Mad & Moselle s'inscrit dans une longue continuité d'occupation humaine, dont les traces remontent à l'époque gallo-romaine. L'aqueduc de Gorze à Jouy-aux-Arches, construit au II<sup>e</sup> siècle pour alimenter *Divodurum*, l'actuelle ville de Metz, en constitue l'un des témoignages les plus marquants. Cet ouvrage monumental, dont subsistent encore plusieurs arches, rappellent le rôle stratégique du territoire, déjà structuré par les circulations, les ressources et les savoir-faire techniques.

### Moyen-Âge et époque moderne

Au Moyen Âge, le territoire se structure autour d'implantations défensives, religieuses et seigneuriales qui marquent durablement le paysage. La vallée du Rupt-de-Mad conserve plusieurs âtres fortifiés à Arnville, Bayonville-sur-Mad, Vandelainville, Onville et Waville, témoignant d'une organisation villageoise à la fois communautaire et protectrice. Le territoire compte également des ensembles médiévaux majeurs comme le château de Prény, place forte des ducs de Lorraine face aux évêques de Metz, et le château de Jaulny, illustrant le rôle stratégique de la vallée.

L'abbaye de Gorze occupe une place centrale dans cette dynamique. Fondée vers 747 par saint Chrodegang, elle devient un haut lieu de spiritualité et de pouvoir à l'époque carolingienne, soutenue par Pépin le Bref et Charlemagne. À partir de 933, elle impulse une réforme bénédictine diffusée dans plus de 150 monastères du Saint-Empire, faisant de Gorze un centre majeur de rayonnement religieux. Au XI<sup>e</sup> siècle, elle atteint son apogée, conjuguant richesse, vie intellectuelle et influence culturelle, notamment avec le chant messin et le théâtre sacré.

L'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, à Vilcey-sur-Trey, s'inscrit dans ce paysage spirituel. Fondée au début du XII<sup>e</sup> siècle par saint Norbert, elle témoigne de l'essor des ordres religieux en Lorraine et de leur empreinte durable sur le territoire.

### Époque contemporaine

L'époque contemporaine est marquée par des conflits qui ont profondément remodelé les paysages et les mémoires locales : la guerre de 1870-1871, la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. La Grande Guerre a laissé une empreinte particulièrement forte : villages détruits et reconstruits, lignes de front, cantonnements, cimetières militaires et lieux de recueillement composent aujourd'hui une géographie du souvenir.

Comment maintenir vivante la mémoire, notamment celle des guerres, au-delà de la seule commémoration ? Comment transmettre cette histoire, afin qu'elle continue de faire écho à notre présent et d'ouvrir des perspectives pour l'avenir ? Il s'agit de redonner une place aux corps, aux voix, aux gestes et aux créations, pour faire de la mémoire un espace vivant de dialogue, de transmission et d'expérience partagée.

## CADRE DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

La résidence s'appuie sur la démarche de création d'un artiste (ou d'un collectif d'artistes) en résonance avec le territoire et ses particularités. D'une durée de six semaines, elle intègre des temps de recherche-crédation propres à l'artiste (ou au collectif) et des temps d'actions culturelles qui doivent répondre aux 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle. Elle doit permettre à l'artiste (ou au collectif) de partager sa discipline et sa démarche de création avec l'ensemble des habitants du territoire.

### Contexte :

La résidence s'inscrit dans le cadre du projet intercommunal « **De nos racines à demain, la fierté en action !** ». À travers la mise en œuvre d'actions culturelles intergénérationnelles, ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, à préserver et transmettre la mémoire collective, ainsi qu'à valoriser le patrimoine, tant matériel qu'immatériel (pour plus d'informations, voir la présentation du projet qui figure en annexe).

### Thématique :

#### « Mémoire(s) »

La thématique « Mémoire(s) » invite à explorer les traces, les récits et les héritages qui façonnent le territoire et ses habitants. Qu'elles soient individuelles ou collectives, intimes ou partagées, les mémoires constituent un matériau riche pour interroger l'identité, les transformations et les liens entre les générations.

Cette résidence encouragera l'artiste à s'emparer de cette thématique en résonance avec le contexte local, en valorisant les histoires, les témoignages et les patrimoines, qu'ils soient visibles ou invisibles. Une attention particulière pourra être portée à la transmission, à la collecte de récits et à la mise en dialogue des publics, afin de faire émerger une création artistique sensible, ancrée dans le territoire et ouverte à la diversité des expériences.

### Domaine artistique :

Aucune discipline artistique spécifique n'est imposée dans le cadre du projet. Toutefois, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche pluridisciplinaire.

### Publics et lieux :

La résidence a pour objectif de s'adresser à l'ensemble des habitants de Mad & Moselle et de rayonner au maximum sur le territoire. Elle devra être conçue comme une résidence itinérante, déployée à l'échelle intercommunale, avec une attention particulière portée au sud du territoire, aujourd'hui moins doté en dynamiques culturelles.

L'artiste (ou le collectif) sera amené à se déplacer sur le territoire et à intervenir sur différentes communes de Mad & Moselle. Ainsi, l'artiste (ou le collectif) devra impérativement être autonome dans ses déplacements et devra donc être véhiculé.

**La résidence implique une présence effective sur place, selon un calendrier défini après la sélection du candidat, afin de garantir une immersion dans le contexte local et de favoriser les échanges avec les habitants et les structures du territoire.**

### **Durée :**

La résidence se déroulera sur l'année scolaire 2026-2027. Une présence moyenne de six semaines est attendue, soit environ trente jours au total. Le calendrier sera précisé et ajusté avec l'artiste (ou le collectif) une fois la sélection finalisée. Un temps d'immersion est prévu en début de résidence afin de permettre à l'artiste (ou au collectif) retenu d'affiner sa proposition en lien étroit avec le territoire. La résidence donnera lieu à une restitution, pouvant prendre des formes variées.

### **Budget :**

Une bourse de résidence de **10 000 € TTC** (création et matériel) est attribuée à l'artiste (ou le collectif d'artistes).

Les frais annexes liés à :

- l'hébergement,
- les repas,
- les déplacements

seront pris en charge dans la limite fixée à la signature de la convention entre l'artiste (ou le collectif) et la Communauté de Communes Mad & Moselle.

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

### **Calendrier :**

- 6 juillet 2026 : lancement de l'appel à candidature
- 6 septembre 2026 : clôture des candidatures
- Octobre 2026 : sélection de l'artiste (ou le collectif)
- Octobre-novembre 2026 : construction de la résidence
- Novembre 2026 à juillet 2027 : mise en œuvre de la résidence

### **À qui s'adresse l'appel à candidature ?**

À un artiste ou à un collectif d'artistes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie, justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue.

### Contenu du dossier :

- **Note d'intention** exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire et déclinant les différentes actions envisagées : bénéficiaires, discipline/domaine, démarche artistique et transmission,
- **Bilan d'un projet** d'éducation artistique et culturelle déjà mené,
- **Curriculum vitae actualisé** faisant état du parcours artistique,
- **Calendrier prévisionnel** de présence et d'intervention sur le territoire,
- **Budget prévisionnel de la résidence**, incluant les différents postes de dépenses,
- Attestation de responsabilité civile professionnelle,
- Attestation d'affiliation à un régime spécifique (maison des artistes, sécurité sociale des artistes auteurs, CNC, etc.).

### Modalités de sélection des candidatures :

#### 1. Aspect administratif et technique

- Adéquation du projet avec le cahier des charges,
- Cohérence et faisabilité du budget prévisionnel,
- Capacité à travailler dans une approche collaborative avec les acteurs du territoire (de la culture, de l'éducation, du champ social, de la santé, etc.).

#### 2. Aspect artistique

- Affiliation professionnelle à des organismes culturels professionnels,
- Expérience dans la création artistique et dans des dispositifs similaires en éducation artistique et culturelle (résidence ou action),
- Expérience dans le domaine de la médiation auprès de différents publics.

### Modalités d'envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard le 6 septembre 2026, par voie électronique à Gwendoline FILLION, coordinatrice du CTEAC : [fillion@cc-madetmoselle.fr](mailto:fillion@cc-madetmoselle.fr)

### Contact :

Gwendoline FILLION, coordinatrice du CTEAC  
Communauté de Communes Mad & Moselle  
03 83 81 91 69 - [fillion@cc-madetmoselle.fr](mailto:fillion@cc-madetmoselle.fr)

